



**SNUipp - FSU Somme**  
25 rue Riolan  
80 000 AMIENS  
03.22.80.80.78  
snu80@snuipp.fr  
<http://80.snuipp.fr>

A Amiens le 6 mai 2014

A M. le Directeur Académique  
DSDEN  
14, bd d'Alsace Lorraine  
80000 AMIENS

**Objet : Allégement des tâches dévolues aux directeurs d'écoles**

Monsieur le Directeur Académique,

Nous avons interrogé nos collègues directeurs d'école durant les dernières semaines et ils font état de la nécessité de prendre des dispositions pour alléger les tâches qui leur sont dévolues. Cette demande a trouvé un écho ministériel puisque récemment, le ministre s'est engagé à mettre en place des groupes de travail départementaux sur l'allégement du travail des directeurs.

Dans notre département, près de 90% des collègues interrogés trouvent leur temps de décharge insuffisant. Ils dépassent leur temps de décharge éventuel (dispense des APC incluse) d'au moins 2h30 chaque semaine et souvent de plus de 4h, particulièrement pour les collègues en Éducation Prioritaire.

Les problèmes les plus fréquemment pointés sont (par ordre d'importance) :

- Les délais de réponse exigés bien trop courts (souvent quelques jours)
- Le travail supplémentaire demandé par Affelnet 6<sup>ème</sup>
- Le temps pris pour remplir les nouvelles missions (suivi des CUI, des PES, des nouveaux dispositifs pédagogiques, ...etc.)
- La redondance des enquêtes et des registres (BE1D & le registre matricule par exemple)
- Le nombre très important de messages électroniques, difficilement gérables sans décharge
- Les appels téléphoniques pendant le temps de classe

Nos collègues mettent en avant des solutions possibles pour quelques-uns de ces problèmes :

- L'affectation d'un emploi d'Aide Administrative à la Direction d'École à plein temps
- Une augmentation du temps de décharge (d'une journée mensuelle à deux jours hebdomadaires en fonction de la taille de l'école)
- Une dispense totale d'APC pour tous les directeurs, particulièrement pour ceux qui ne sont pas déchargés

- Un allongement des délais de réponse qui doivent permettre de ne pas devoir répondre systématiquement dans l'urgence
- La mise en ligne des seules enquêtes indispensables aux écoles de façon à ne plus passer par des mails, des numérisations ou des pièces jointes, sources de perte de temps importantes

Ces revendications issues de nos collègues qui sont sur le terrain doivent être entendues et prises en compte de façon à améliorer leurs conditions de travail et leur permettre de consacrer plus de temps à leur mission principale d'enseignement.

C'est d'ailleurs afin d'étudier ces possibilités de prise en compte que nous vous demandons de réunir un groupe de travail avec les organisations syndicales représentatives en CAPD qui souhaiteraient y participer.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale et aux droits de ses personnels.

**Caroline Corre-Delannoy**

**Maryse Lecat**

**Stéphane Magnier**

*Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU Somme*

